

Commission Environnement – Groupe Forêts
Les forêts publiques soumises aux lois du marché.
René Montagnon (Verts Bourgogne)
Coutances 25 août 2006

Le Contrat de Plan liant l'Etat et l'ONF, gestionnaire des forêts publiques, vient d'être signé pour la période 2007/2011. Pour équilibrer les comptes de cette gestion, l'ONF est invité à produire plus au nom de l'efficacité économique, la performance environnementale, la responsabilité sociale.

Les coupes de bois en forêt sont nettement majorées: 1,7 millions de mètres cubes supplémentaires à mettre sur le marché par le biais de contrats d'approvisionnement avec les industriels de la filière bois papier au risque de dégrader la qualité de gestion et d'accentuer les prélèvements. Le contrat prévoit aussi une extension massive de la mobilisation du bois énergie, la suppression de nombreux postes de terrains tenus par les agents du service public forestier : une vraie fuite en avant ! Qu'un gouvernement de droite impose un programme libéral à l'ONF n'est pas original en soi. Le précédent contrat (2001-2006), pourtant négocié sous un gouvernement de gauche, était hélas de la même inspiration.

Traiter sur le fond des questions relatives à un territoire couvrant 4,4 millions d'ha en France métropolitaine et appartenant à l'Etat et à 11000 communes semble toujours hors de portée de nos gouvernants.

Et que dire des 7,5 millions d'ha de la forêt de Guyane que la France gouverne en Amazonie, premier poumon de la planète et auquel sont affectés des moyens dérisoires de gestion et de surveillance ?

L'Union Européenne s'est fortement engagée vis à vis de la préservation et de la reconquête de la biodiversité. Mais les engagements actuels de la France pèsent visiblement peu face à l'économie de marché dans laquelle la gestion de la forêt publique est profondément engagée. Ce contrat entre l'Etat et l'ONF l'illustre une fois de plus : moins de 20 millions d'euros prévus pour les missions d'intérêt général confiées à cet établissement public à caractère industriel et commercial sur la période 2007-2011 avec obligation pour lui d'assurer plus de 50% d'autofinancement au terme du contrat.

Le désengagement de l'Etat en matière d'aides à la sylviculture (le 1/10 è des aides agricoles à l'ha) est le dernier épisode d'une stratégie lourde d'orientation de la forêt. Les politiques de l'Etat depuis cinquante ans ont accéléré les boisements, mais fait le lit de sylvicultures simplistes, des monocultures, des coupes rases et de la déstabilisation des sols. Malgré les discours sur la biodiversité, on a accéléré la standardisation de la sylviculture, la réduction des espèces présentes en forêt, et créé un lien de dépendance forte entre les propriétaires et les normes imposées. Et ce

ne sont pas les miettes de suppléments à caractère environnemental octroyés dans les dernières années qui peuvent contrebalancer ce mouvement de fond.

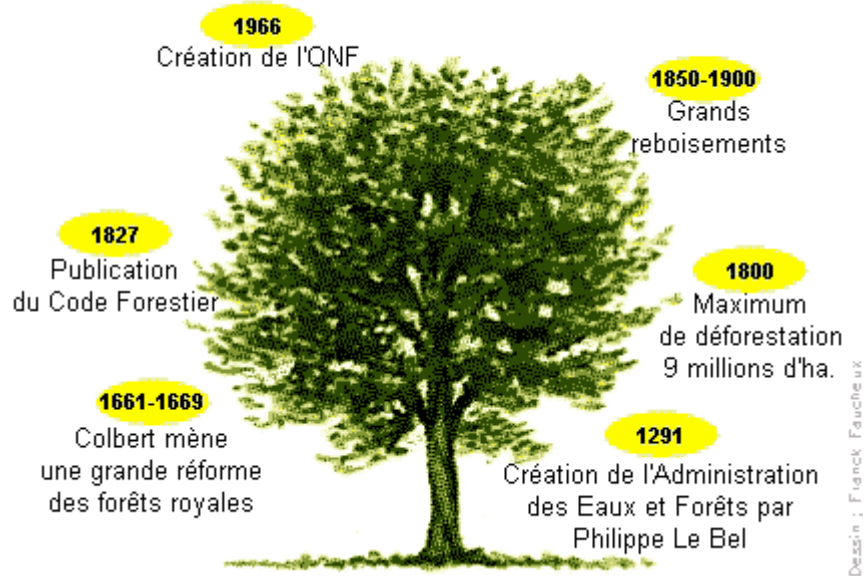
Le développement du bois énergie a lui aussi ses limites et ne doit pas entraîner la surexploitation des forêts. Il faut privilégier les projets de taille petite et moyenne en zone rurale et surtout de proximité (meilleur bilan énergétique pour le transport). De plus, il est essentiel de laisser une grande quantité de matière première en forêt (humus, piégeage du CO₂ dans les sols, etc.) La forêt Française ne trouvera son équilibre que si ses apports environnementaux et sociétaux (piégeage du CO₂, régulation et protection des eaux, du climat, stabilisation des sols, loisirs) sont enfin reconnus et rémunérés.

Les Verts soutiennent la demande des milieux scientifiques pour mettre en réserve totale plusieurs centaines de milliers d'hectares de forêts pour conserver et observer leur capacité d'évolution spontanée .

Les Verts s'engagent aussi à soutenir une véritable sylviculture proche de la Nature sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur de micro milieux qui ne représentent au plus que 1.5 % des forêts Françaises.

L'Office National des Forêts et les propriétaires forestiers (Etat, Communes, Particuliers) ont aujourd'hui l'obligation d'offrir toutes garanties à la société sur le caractère durable de leur gestion des écosystèmes forestiers dont ils ne sont finalement que des ayants droits éphémères. Il leur faut également faire œuvre de transparence vis-à-vis de la société et ceci beaucoup plus qu'au travers une certification de circonstances des produits issus de la forêt. L'écocertification des produits forestiers se doit d'être assurée de manière autonome pour chaque propriété forestière. Les choix sylvicoles doivent être en harmonie avec les stratégies territoriales des collectivités et être inspiré par une éthique proche de la Nature.

Le contrat entre l'Etat et l'ONF pour la période 2007-2011 devrait être un exemple pour le développement durable en forêt et un acte majeur d'un service public moderne, efficace et performant : on en est loin !



Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ONF est placé sous la tutelle de l'Etat (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires rurales et Ministère de l'Ecologie et du Développement durable). Il a succédé en 1966 à l'Administration des Eaux et Forêts créée en 1291 par Philippe Le Bel. L'ONF est l'héritier de huit siècles de gestion forestière.